

## **Contrat d'admission en foyer de jour et en foyer de jour/nuit**

La mission des foyers de jour est définie par le DES (département de l'économie et de la santé).

Le respect de votre volonté et de vos droits fondamentaux sont garantis, de même que la discrétion et la confidentialité sur vos données personnelles.

### **Age**

Avoir atteint l'âge de l'A.V.S. (sauf dérogation)

### **Domicile**

Vivre à domicile sur l'une des communes desservie par le foyer de jour concerné.

### **Demande d'admission**

La demande d'admission peut être faite par vous-même, votre entourage, votre médecin traitant, un établissement hospitalier ou par les services des soins à domicile.

### **Journée d'essai**

Une journée d'essai est organisée. A cette occasion vous prenez connaissance du foyer de jour ainsi que de son fonctionnement. L'équipe vous informe sur les prestations du foyer, prend connaissance de vos besoins et évalue votre demande.

### **Admission**

Elle se fait une fois la décision prise conjointement entre vous-même\* et l'équipe. Le contrat d'admission est alors signé.

\* la personne peut être représentée par un proche.

### **Partenariat**

Nous nous inscrivons dans la politique de maintien à domicile et travaillons en collaboration avec les autres intervenants professionnels du réseau offrant des prestations de soins ou d'aide à domicile, ainsi que votre médecin traitant et votre entourage.

## **Certificat médical**

Un certificat médical sera demandé à votre médecin traitant par notre intermédiaire. La responsabilité médicale reste assurée par votre médecin traitant.

## **Fréquence**

La fréquentation du foyer est possible à partir d'un jour par semaine. Il est possible de l'augmenter en fonction des places disponibles et des critères d'admission et de fréquentation établis par l'association des foyers de jour en adéquation avec la mission officielle déterminée par le DES (arrêté du 27 mars 07.)

## **Transport**

Dans la mesure du possible, le transport est assuré par le foyer de jour. L'heure de notre passage dépend de la tournée de notre véhicule et vous sera communiquée.

Si vous venez par vos propres moyens il est important de vous organiser afin de respecter l'horaire convenu.

## **Présence – Absence**

Vous êtes accueilli au sein du foyer par l'équipe pour la journée ou une période en foyer de jour/nuit.

Toute absence prévue sera signalée au plus tôt, mais au minimum 24 heures à l'avance. Les absences non justifiées sont facturées.

Les absences imprévues pour hospitalisation ou maladie doivent nous être signalées dans la mesure du possible.

Vous pouvez, en cas d'empêchement, demander à remplacer une journée par un autre jour de la semaine, ce changement se fera dans la mesure de nos disponibilités.

En cas d'absence prolongée (au-delà de 30 jours), le foyer réévalue vos besoins en adéquation avec les disponibilités du foyer.

Si nos prestations ne correspondaient plus à l'évolution de votre situation, l'équipe rechercherait avec vous et votre entourage la solution la mieux adaptée à vos besoins.

## **Prix**

Le prix de la journée est fixé par le Département de l'Économie et de la Santé. Il est appliqué par l'ensemble des foyers de jours genevois. Il peut être modifié avec un préavis d'un mois.

Prix en 2008 :

Pour les six foyers généralistes:

journée Fr. 40.-, transport Fr.3.- la course.

Pour le Relais Dumas: journée Fr. 50.-, transport Fr.3.- la course

Pour le Pavillon de la Rive: journée Fr.50.-; matin Fr.12.-; soir Fr.28.-; nuit Fr.50.-; transport Fr.5.- la course.

La journée d'essai est facturée.

Les bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS, le SPC, peuvent obtenir un remboursement partiel de ces frais.

Les absences non justifiées 24h à l'avance pourront être facturées au prix de Fr.20.-

### **Limites de responsabilité du foyer**

Nous nous efforçons de garantir les meilleures conditions de sécurité. Cependant nous déclinons toute responsabilité en cas de chutes ou de départ du foyer sans prévenir.

En ce qui concerne les objets personnels et si, malgré nos précautions, il y avait perte, substitution ou vol nous ferions toutes les recherches nécessaires, mais nous ne pouvons pas en assumer la responsabilité.

Le présent contrat prend effet au terme de la journée d'essai et peut être résilié en tout temps par l'une ou l'autre des parties.

Vous reconnaissez \* avoir pris connaissance et reçu un exemplaire de ce contrat et en accepter les conditions par sa signature.

\* la personne peut être représentée par un proche.